



Arrêté de fermeture de magasin pour raison de sécurité

Par 010450

Bonjour madame, monsieur,

En date du 6 janvier 2023, un arrêté de fermeture de la totalité de la galerie marchande nous oblige à cesser la location de notre cellule commerciale dont nous sommes propriétaire.

La ville envisage de nous exproprier pour refaire un nouveau complexe commercial.

On nous réclame la TF2023 relative à cette cellule.

Nous sommes intervenus auprès des services fiscaux afin d'obtenir un dégrèvement de cette TF, elle nous est refusée.

Sans revenus, nous sommes dans l'impossibilité de la payer.

Y a t-il un recours possible ?

Je vous remercie.

010450